**PREAMBULE**

À l’occasion de l’exposition « Histoires en briques – Les fables de la Fontaine », la Ville de La Baule-Escoublac, organise un jeu concours à la Chapelle Sainte-Anne intitulé « Trouver le nombre de briques ».

## **MENTIONS LÉGALES**

**Article 1 : ENTITÉ ORGANISATRICE**

La ville de La Baule-Escoublac, située au 7 avenue Olivier Guichard 44500, en France, organise un jeu concours gratuit intitulé “ Trouver le nombre de briques “ du 12 décembre au 22 décembre 2023 (ci-après le « Jeu »), dont les conditions sont indiquées dans le présent règlement.

**Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce concours est gratuit et sans obligation d’achat. Il est réservé à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale.

A noter que le jeu-concours n’est pas ouvert aux agents de la Ville.

Le nombre de participation est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail, même téléphone), et une seule participation par famille (même nom et e-mail).

En cas de participation multiple d’une personne, celle-ci sera éliminée d’office du présent concours.

La participation au jeu concours entraîne l’acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits. Le non-respect d’une des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

**Article 3 : PRINCIPE DU CONCOURS ET DURÉE**

Ce jeu est annoncé sur le compte Instagram et sur le compte Facebook de la ville de La Baule-Escoublac

Conditions de participation :

* Remplir un coupon de jeu
* Inscrire le nombre estimé de briques se trouvant dans l’urne

Le jeu concours est ouvert du mardi 12 décembre à 10h30 au vendredi 22 décembre 2023 à 12h30.

**Article 4 : DOTATIONS**

Lot 1 : Boîte de briques – le commissariat de police – valeur 199.99 €

Lot 2 : Boîte de briques – la librairie – valeur 199.99 €

Lot 3 : Boite de briques – Peugeot 9x8 Le Mans Hybrid Hypercar – valeur 199.99 €

**Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES GAINS**

Un dépouillement préalable aura lieu pour identifier les trois personnes qui ont soit trouvé le nombre exact de briques dans l’urne soit trouvé le nombre le plus approchant possible. Dans les deux cas, si plus de trois personnes sont concernés, un tirage au sort permettra de les départager.

La remise des prix (et le tirage au sort si besoin) sera effectué par un représentant des services de la Ville de La Baule-Escoublac le samedi 23 décembre 2023 à 16h00.

**Article 6 : MODIFICATION DES DATES DU JEU**

La ville de La Baule-Escoublac ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler le présent jeu, le reporter ou à en modifier les conditions.

**Article 7 : VERIFICATION DE L’IDENTITE DES PARTICIPANTS**

Toute indication d’identité ou d’adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l’élimination de la participation. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

**Article 8 : RESPONSABILITE**

La ville de La Baule-Escoublac met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs toutes les informations utiles.

En outre, la Ville de La Baule-Escoublac n’est pas responsable en cas :

- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non- imputable à la ville de La Baule-Escoublac

- Des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu, ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Ville de La Baule-Escoublac, celle-ci se réserve le droit d’interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l’exclusion du jeu de son auteur.

**Article 9 : CONSULTATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est consultable sur le site de la Ville de La Baule : www.labaule.fr

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

La ville de La Baule-Escoublac tranchera toute question relative à l’application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l’adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d’un délai d’un mois à compter de la clôture du jeu.

**Article 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

La ville de La Baule-Escoublac respecte la protection de vos données personnelles. Vos données sont collectées dans le cadre de votre participation au jeu concours. La base légale du traitement est l’intérêt légitime.

Vos données collectées seront conservées jusqu’à la fin du jeu concours.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.